

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2014

Le samedi 12 avril 2014, à 9 H 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Monsieur le Maire de Lyon, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

1 - INSTALLATION DES CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT par M. FLACONNECHE

1- 1 - Ouverture de la première séance du Conseil d'arrondissement par M. Jean - Pierre FLACONNECHE, maire sortant

« Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

La séance est ouverte.

Le deuxième alinéa de l'article L.2511-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que l'élection du maire d'arrondissement qui suit le renouvellement général du conseil municipal a lieu 8 jours après celle du maire de la commune. Le conseil d'arrondissement est à cette occasion exceptionnellement convoqué par le maire de la commune.

Monsieur le Maire de Lyon, M. Gérard COLLOMB, élu le 4 avril 2014, vous a donc convoqués le 12 avril 2014, pour élire le maire et les adjoints d'arrondissement.

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, je vais vous demander de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose de désigner à main levée la benjamine de notre assemblée : Mme Sarah PEILLON

Je mets au vote la désignation du secrétaire à main levée

Mme Sarah PEILLON est désignée Secrétaire de séance.

Avant de procéder à l'installation des membres du conseil d'arrondissement, Mme Sarah PEILLON, secrétaire de séance, va procéder à l'appel nominal, dans l'ordre du tableau issu des élections du 23 et 30 mars 2014 :

Mme PICOT, M.SECHERESSE, Mme AIT-MATEN, M.BRAILLARD, Mme RIVOIRE, M.BRUMM, Mme CONDEMINE, M.GRABER, M.GEOURJON, Mme PEILLON, M.CHARLES, MME IEHL, M.BLACHIER, Mme SADDY, M.LO, Mme GALLIOU, M. DA COSTA, Mme FIERS, M .ACACIA, Mme PLAISANT, M.CHARNI, Mme UBALDI-CLARET, M.AMANY, Mme DAGORNE, M.CHELLALI, Mme DESRIEUX, Mme MARION.

Sont présents l'ensemble des conseillers d'arrondissement. »

1 – 2 - Installation des membres du conseil d'arrondissement par M. Jean - Pierre FLACONNECHE, maire sortant

« L'ensemble des élus étant présents, le quorum est atteint, nous pouvons donc poursuivre.

Je vais maintenant procéder à l'installation des élus d'arrondissement.

Il résulte des procès-verbaux des opérations électorales qui ont eu lieu le 23 et 30 mars 2014 dans le 7^{ème} arrondissement de la Ville de LYON pour l'élection du Conseil d'arrondissement que Mesdames et Messieurs les conseillers d'arrondissement ont été élus avec les nombres de voix suivants.

Mme PEILLON va procéder à l'énumération.

M. BRUMM Richard	11.422 voix
M. SECHERESSE Jean-Yves	11.422 voix
Mme PICOT Myriam	11.422 voix
Mme RIVOIRE Françoise	11.422 voix
Mme CONDEMINE Anne-Sophie	11.422 voix
M. BRAILLARD Thierry	11.422 voix
Mme AIT-MATEN Zorah	11.422 voix
M. GRABER Loïc	11.422 voix
M. GEOURJON Christophe	5.774 voix
Mme FIERS Marie-Madeleine	11.422 voix
Mme UBALDI-CLARET Martine	11.422 voix
Mme IEHL Corinne	11.422 voix
M. CHARLES Bruno	11.422 voix

M. AMANY Christophe	11.422 voix
M. LO Kear Kun	11.422 voix
Mme PLAISANT Ivana	11.422 voix
Mme SADDY Claire	11.422 voix
M. ACACIA Eddy	11.422 voix
Mme GALLIOU Valérie	11.422 voix
M. CHARNI Kader	11.422 voix
M. DA COSTA PAULO	11.422 voix
M. BLACHIER Romain	11.422 voix
Mme PEILLON Sarah	11.422 voix
Mme DAGORNE Laure	5.774 voix
Mme DESRIEUX Emilie	5.774 voix
M. CHELLALI Saidi-Ali	5.774 voix
Mme MARION Agnès	2.469 voix

Je les déclare installés dans leur fonction de membres du conseil d'arrondissement du 7^{ème} arrondissement de la Ville de Lyon.

Mes chers collègues, le 4^{ème} alinéa de l'article L.2511-25 précise que les premier et deuxième alinéas de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales sont applicables au conseil d'arrondissement.

Le 1^{er} alinéa de l'article L.2122-8 précise que « la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Je cède donc ce fauteuil à **M. Richard BRUMM** qui est le doyen de notre assemblée et qui va présider l'élection du Maire du 7^{ème} arrondissement. »

2 - ELECTION DU MAIRE

2 – 1 Election des assesseurs

M. Richard BRUMM :

« Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, pour procéder à l'élection du Maire d'arrondissement, nous devons d'abord désigner 2 assesseurs à la majorité absolue.

Je vous propose de désigner à main levée, les 2 élus les plus jeunes de cette assemblée parmi les groupes politiques représentés, à savoir M. CHELLALI et Mme GALLIOU.

Mme GALLIOU et M. CHELLALI, ayant obtenu la majorité absolue, sont désignés assesseurs de séance. »

2 – 2 Intervention du doyen de l'assemblée :

M. Richard BRUMM :

« Avant de procéder à l'élection du Maire, je vais vous donner un certain nombre d'éléments afférents au conseil d'arrondissement et qui s'appliquent à l'élection du Maire d'arrondissement. Ces communications sont issues des articles L. 2122-4 à L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le conseil d'arrondissement est composé des conseillers municipaux et des conseillers d'arrondissement élus dans l'arrondissement.

Le conseil d'arrondissement est présidé par le maire d'arrondissement qui est élu au sein du conseil d'arrondissement, au scrutin secret à la majorité absolue au 2 premiers tours, et à la majorité relative au 3^{ème} tour. Il doit être de nationalité française et avoir dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire de la commune et de maire d'arrondissement sont incompatibles. Le maire ne peut également pas cumuler ses fonctions avec l'exercice d'un mandat de président d'un conseil régional ou général.

Il existe également un certain nombre de professions ou d'activités incompatibles avec les fonctions de maire, à savoir : les agents des administrations financières, les comptables supérieurs du Trésor et les chefs de services départementaux des administrations financières ; les trésoriers-payeurs généraux et les chefs de services régionaux des administrations financières. Enfin, les agents salariés du maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de maire.

De plus, le nombre des ascendants et descendants, frères et sœurs, qui peuvent être simultanément membres du même conseil d'arrondissement est limité à deux. »

2 – 3 - Election du maire d'arrondissement

M. Richard BRUMM :

« J'invite maintenant le Conseil à procéder au scrutin secret à l'élection du Maire du 7^{ème} arrondissement. »

Quelles sont les candidatures ?

Mme AIT-MATEN, vous avez la parole ».

Mme AIT-MATEN :

« M. le Président, mes chers Collègues, au nom de la liste Evidemment Lyon conduite par Gérard COLLOMB et qui a recueilli dans le 7^{ème} la majorité des suffrages à plus de 58% le 30 mars dernier, j'ai l'honneur et le privilège de présenter la candidature de Mme Myriam PICOT aux fonctions de maire du 7^{ème} arrondissement de Lyon. »

« Y-a-t-il d'autres candidats ? »

Mme Agnès MARION présente sa candidature pour la liste Lyon Bleu Marine :

« M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, par respect pour tous les Lyonnais qui ont porté leurs suffrages sur la liste que je conduisais, j'ai l'honneur, M. le Maire de présenter ma candidature à la fonction imminente de maire du 7^{ème} arrondissement. Cette candidature a bien sûr toute l'apparence d'une candidature de témoignage mais elle me permet de prendre date devant vous et devant tous les Lyonnais de ma ferme volonté de me mettre au service du 7^{ème} arrondissement. Vous pouvez compter M. le Maire sur mon opposition républicaine ferme et résolue tout au long de ces six années de mandat. »

M. BRUMM : « Merci Mme MARION ; y-a-t-il d'autres candidatures ?

Les candidates au poste de Maire du 7^{ème} arrondissement sont donc :

- **Mme Myriam PICOT**
- **Mme Agnès MARION**

Nous allons procéder au vote. Les bulletins et enveloppes vous ont été remis ; je vous remercie de faire votre choix.

Je remercie la secrétaire de séance de venir déposer son enveloppe dans l'urne et de signer la feuille d'émargement. Elle vous invitera ensuite à venir voter à l'appel de votre nom, par ordre alphabétique.

J'invite les assesseurs désignés à venir à la table rejoindre la secrétaire pour procéder au dépouillement.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, voici les résultats du vote pour l'élection du maire du 7^{ème} arrondissement :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27...
- Bulletins blancs ou nuls : 4...
- Suffrages exprimés : 23...
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- **Mme Myriam PICOT** : 22 voix
- **Mme MARION** : 1 voix

Mme Myriam PICOT ayant obtenu la majorité absolue, est élue Maire du 7^{ème} arrondissement. »

Remise de l'écharpe de Maire par M.BRUMM à Mme PICOT.

« Myriam, je suis heureux de te féliciter ; je te tutoie bien que cela ne soit pas protocolaire mais on se connaît depuis, j'allais dire, 40 ans. On exerce encore le même métier, et j'avoue que je n'aurais jamais cru, d'abord que je serais un jour doyen d'âge, mais surtout que la jeune avocate que j'ai connue il y a une quarantaine d'années serait un jour aussi maire du 7^{ème} arrondissement. J'ai pu découvrir, quand tu étais consœur d'abord, puis bâtonnier -car tu as été la première femme bâtonnière de l'ordre des avocats de Lyon- que tu étais une femme de cœur, généreuse, avec l'autorité qu'il faut, sans trop. C'est avec confiance que je pense que tu rempliras tes fonctions de maire du 7^{ème} arrondissement. Tu as fait une campagne magnifique et tu seras, j'en suis sûr, une maire tout à fait remarquable.

Madame la Maire, je te laisse ma place. »

Applaudissements.

2 – 4 - Discours : Mme Myriam PICOT (maire nouvellement élue)

« Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Ministre puisque nous avons l'honneur d'avoir un ministre issu du 7^{ème} arrondissement de Lyon,

Chers amis et habitants du 7^e qui êtes venus pour assister à ce premier Conseil d'arrondissement de la nouvelle mandature,

Je veux vous remercier très sincèrement de la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant Maire de cet arrondissement. Et à travers vous, j'adresse aussi mes remerciements aux 11.422 électeurs qui ont voté pour la liste EVIDEMMENT LYON avec Gérard COLLOMB, la portant à 58,08 % des suffrages exprimés.

Habitante du 7^e, je vis et je conduis mes activités professionnelles depuis de nombreuses années à quelques mètres de la Mairie. C'est donc une joie et un honneur de me tenir devant vous aujourd'hui dans cette superbe salle des mariages et du conseil.

Cher Jean-Pierre FLACONNECHE, je tiens à te réserver mes premiers mots depuis cette estrade qui a été la tienne depuis treize ans. Au nom de nous tous, nouvelle équipe, élus sortants et habitants, je veux te dire notre émotion et surtout notre gratitude pour tes réalisations dans notre arrondissement tout au long des trente et un ans de mandats que tu y as effectués.

(applaudissements, debout, des élus et du public)

Aux côtés de Gérard COLLOMB, tu as su œuvrer sans relâche pour nos concitoyens et mener à bien tant de projets qui ont changé le visage de ce territoire. J'en ai été le témoin, bien avant d'envisager qu'un jour je serai amenée à te succéder.

Quand j'ai décidé de mener la liste Evidemment Lyon, tu as été le premier à me soutenir dans ma démarche, tu m'as offert tes conseils et ton expérience, tu m'as fait le plaisir d'accepter de présider mon comité de soutien.

Ces dernières semaines, à l'occasion de mes déambulations dans l'arrondissement, j'ai encore mesuré l'attachement que te portent les habitants du 7^e arrondissement. Certains me faisaient part de leur souhait que tu continues, D'autres me chargeaient de te transmettre quelques mots d'amitié.

Tous m'ont démontré l'empreinte que tu laisses dans la vie citoyenne et publique du 7^e. Tous m'ont rappelé les liens forts que tu as su tisser avec eux, bien au-delà de ta fonction de Maire.

Je serai ce matin la porte-parole de ceux qui construisent et font vivre chaque jour notre arrondissement. Nous te renouvelons nos plus sincères remerciements. Ton humanité, ton ouverture d'esprit et ton accent chantant incarneront encore le 7^e. Tout un symbole d'ailleurs pour l'arrondissement le plus méridional de Lyon !

Merci Jean-Pierre, merci pour avoir porté haut le dynamisme de Gerland, merci pour avoir conforté la diversité de la Guillotière, merci pour la métamorphose du 7^e que tu as initiée, sans jamais renier l'identité de ses territoires. Cette Mairie reste un peu la tienne, et tu y seras toujours le bienvenu.

(applaudissements de la salle)

J'ai aussi une pensée pour les adjoints et les conseillers qui n'ont pas souhaité solliciter un nouveau mandat dans le 7^e ou qui ont choisi de privilégier d'autres voies personnelles ou professionnelles. Merci à Jean-Marc DUCARD, Cédric PUTANIER, Martine REYNAUD, Mario de FILLIPPIS, Christiane KOTOV, Evelyne HAGUENAUER, Yves FOURNEL, Sandrine FRIH, Karim HELAL, Jean-Claude DIDELOT, Corinne POIRIEUX-PELLETIER, Katyline BOLLOTTE, Yves MABILON, Alexis CARACO, Sandrine RUNEL, Pierre DELACROIX, Michel MINCHELLA *(applaudissements de la salle à chaque nom)*. Ils ont tous, à leur manière, mis leur énergie au service des habitants et contribué à créer une dynamique entre tous les acteurs de l'arrondissement.

Merci à ceux qui m'ont accompagnée pendant la campagne, à ceux que je n'ai pas eu la chance de côtoyer.

Notre assemblée se trouve ainsi renouvelée de près des deux tiers. Je sais que nombre des élus de la précédente mandature se sont engagés à faciliter le passage de flambeau avec l'équipe que nous installons aujourd'hui. Leur expérience est une chance, quel que soit leur groupe politique.

Jean-Pierre FLACONNECHE a présidé ce Conseil d'arrondissement dans un esprit d'ouverture, en permettant le dialogue et l'expression de chacune de nos sensibilités.

J'appelle de mes vœux la poursuite de débats respectueux. Ils seront parfois animés : c'est là le jeu de la représentation démocratique. Mais il nous appartient de rester responsables, car, au-delà de nos opinions, nous partageons l'amour de Lyon, du 7^e, de ses quartiers, de ses habitants. Sachez que je n'admettrai aucune entaille à cette règle.

Responsabilité toujours. Si 20 328 électeurs se sont déplacés aux urnes le 30 mars, n'oublions pas ceux qui ont choisi de s'abstenir. Ils étaient un peu plus de 44 % du corps électoral. Les uns et les autres attendent de leurs élus disponibilité, écoute, compréhension de leurs problèmes et de leurs difficultés. Ils espèrent des solutions dans leur vie quotidienne.

Pour nos concitoyens, la Mairie d'arrondissement est bien souvent la première porte à laquelle ils viennent frapper.

Fidèle aux priorités de mon engagement – le « bien vivre ensemble » et une attention portée à tous sans exception - je fais donc le souhait d'une Mairie qui soit réellement la maison commune, d'une mairie facilitatrice pour tous nos concitoyens

Demain, les compétences du Conseil général et de la Communauté urbaine vont fusionner sur le territoire de notre agglomération pour former la Métropole de Lyon. La simplification administrative qui en découle doit être synonyme d'économies et d'efficacité, autant dans la gestion de la nouvelle collectivité que dans le service à l'utilisateur. L'arrondissement et ses élus se verront renforcés dans leur rôle d'interface de proximité.

C'est consciente des défis à relever et du travail à conduire que j'ai accepté d'être Maire, et pour être pleinement au service des habitants du 7^e. J'entends aussi m'appuyer sur une équipe d'élus motivés et pleinement impliqués dans leur tâche, car je crois profondément à la force du collectif, et aux valeurs qu'il requiert : l'ouverture aux autres et le respect des partenaires.

J'évoquais à l'instant la responsabilité que nous portons devant vous ce matin, devant nos concitoyens également. Cette responsabilité nous engage pour répondre aux nombreux défis que doit relever le 7^e dans cette mandature. Depuis 2001, notre arrondissement s'est avéré le territoire le plus dynamique de Lyon, en accueillant près de 15 000 habitants supplémentaires. C'est aussi l'arrondissement le plus jeune de la ville puisque 50 % de sa population a moins de 30 ans.

D'ici 2020, nous en attendons encore près de 10 000 habitants supplémentaires. Cette progression démographique sera l'occasion de poursuivre le renouveau des trois grands quartiers du 7^e, la Guillotière, Jean Macé et Gerland.

Je veux vous dire une nouvelle fois mon attachement à la diversité de la Guillotière. La lutte contre l'habitat indigne et la rénovation énergétique du bâti doivent se poursuivre afin d'offrir des logements de qualité pour tous.

Au cœur du quartier, le réaménagement de l'espace Mazagran est entré dans une phase active. Bientôt, petits et grands pourront profiter de nouveaux jardins et espaces verts, d'une aire de jeux et d'une place de village devant l'îlot d'Amaranthes.

Tout autour, c'est un véritable chapelet de verdure qui se dessinera jusqu'à la rue de l'Université, en passant par le Garage Citroën réhabilité, et à proximité des Berges du Rhône, du nouveau centre nautique et de sa piscine ouverte toute l'année.

Nous conforterons également notre soutien à la redynamisation commerciale et associative de la Guillotière, pour préserver le caractère populaire, mixte et solidaire qui fait l'attractivité de ce quartier.

Plus à l'Est, à la confluence de notre arrondissement, du 3^e et du 8^e, le Parc Blandan révèle un patrimoine historique et naturel exceptionnel en cœur de ville depuis la dernière rentrée scolaire. Vous vous l'êtes déjà approprié en très grand nombre

Alors que ce printemps voit s'ouvrir au public les jeux d'enfants et les terrains de sport, nous pensons déjà à la deuxième phase de travaux, c'est-à-dire principalement aux aménagements du cœur du Parc, ce qui constituait, du temps de la caserne, le fort bastionné, et à la préservation-reconversion du château Lamotte, seul château Renaissance subsistant à Lyon.

Aux alentours du Parc, je retiens deux projets qui synthétisent l'essence de notre action. La rue Garibaldi d'abord, longtemps autoroute urbaine, dont la requalification se poursuivra jusqu'à l'avenue Berthelot. L'école Crestin sera ensuite transformée en pôle dédié à la petite enfance avec une crèche.

A Gerland, le quartier des Girondins viendra remplacer les anciennes friches en proposant des logements, des commerces, des services et des bureaux. Avec la ZAC du Bon Lait, ce sera un modèle d'aménagement du XXI^e siècle et l'expression concrète de notre manière de penser la ville. Une ville qui laisse toute sa place aux espaces publics, aux équipements et à la nature. Salle d'évolution sportive, pôle social et culturel, groupe scolaire, crèche, établissement d'hébergement des personnes dépendantes, autant d'équipements publics de la nouvelle ZAC.

Ces deux nouveaux quartiers seront traversés par l'allée de Fontenay, un ruban paysager qui rejoindra le square Galtier, face au stade et au parc de Gerland. Si les activités industrielles sont à l'origine du développement de Gerland, cette entrée sud de Lyon est aujourd'hui un véritable quartier-jardin. Après les Berges du Rhône, les parcs des Berges et de Gerland, nous entendons faire pénétrer toujours davantage la nature en ville par la création de deux autres corridors verts : à l'ouest, l'allée du Rhône, sur le quai haut du fleuve, et à l'est, dans le prolongement de la rue Garibaldi, l'allée de Gerland, qui longe, sur une de ses portions, la Cité-Jardin, elle-même rénovée et valorisée.

Et parce que nous voulons proposer un large accès à la culture, la bibliothèque quittera ses locaux de la place des Pavillons, devenus trop exigus. En rejoignant l'îlot Fontenay, elle proposera de nouveaux services.

Mais Gerland restera aussi une terre de sport. Le stade sera proposé au LOU Rugby qui devrait rejoindre le Top 14, et le Palais des Sports rénové. C'est même un grand pôle de sport-loisirs qui sera mis en œuvre en aménageant une piste de BMX, ainsi qu'une base nautique dans le Parc des Berges.

Je souhaite enfin vous dire mon attachement aux emplois industriels encore présents à Gerland. J'ai une pensée pour les personnes engagées dans la sauvegarde des sites historiques de production de Nexans et de SITL. Gerland peut s'affirmer comme le creuset de la reconversion industrielle et des activités du futur. C'est déjà la voie que les collectivités, des entreprises et des centres de recherche ont retenue depuis une dizaine d'années pour le Biopôle dont le développement reste une de nos priorités.

Quant au quartier Jean Macé, plusieurs projets viendront en renforcer le dynamisme et l'attractivité : la modernisation de la place Jean Macé (la façade ravalée de la Mairie le nécessite plus encore), la restructuration urbaine et la création d'une zone d'activités artisanales dans le secteur Chalets/Duvivier, la réalisation d'un programme mixte mêlant habitations, activités et espace vert sur l'ancien dépôt Parmentier.

Habitants, commerçants, acteurs économiques : le dynamisme du 7^e s'appuie sur une offre de déplacements collectifs qui a permis de désenclaver la façade Sud de notre ville. La gare Jean Macé a facilité l'articulation de nos deux grands quartiers de la Guillotière et Gerland. L'audace architecturale du pont Raymond Barre offre un panorama spectaculaire sur le Rhône A plus long terme, une seconde passerelle dédiée aux modes doux reliera le Parc de Gerland aux berges de l'Yzeron. Le métro B et le tramway T1 se verront encore prolongés.

C'est donc bien une ville plus douce, plus agréable, plus dynamique, plus solidaire que nous avons la responsabilité de construire. Une cité où chacun trouve sa place et qui ne laisse personne de côté. Un espace de vie où les habitants peuvent profiter de jardins et de squares à quelques minutes de chez eux, où les équipements publics proposent une offre de loisirs et de services de proximité.

Le travail qui nous attend est immense, et passionnant. Passionnant, il le sera d'autant plus qu'il répondra de façon précise aux attentes des habitants de nos quartiers. C'est la raison pour laquelle j'associerai largement tous les acteurs civils et associatifs au développement de notre arrondissement, et je compte sur les trois conseils de quartier pour jouer pleinement leur rôle de concertation et de proposition.

Nous voici partis pour six années. A l'orée de ce mandat, je veux vous dire mon bonheur, mon enthousiasme et mon énergie devant la tâche qui m'attend, qui nous attend car je sais pouvoir compter sur chaque membre de ce conseil pour améliorer encore le « bien vivre » dans le 7^e arrondissement. Mes chers amis, je vous remercie. »

(Applaudissements)

« Des conseillers souhaitent-ils prendre la parole ? »

M.GEOURJON : « Madame le Maire, chers Collègues, juste quelques mots pour vous présenter nos félicitations républicaines pour votre élection et vous assurer que les élus d'opposition seront une opposition vigilante mais constructive pour l'avenir du 7^{ème} arrondissement. Je vous remercie. »

3 - ELECTION DES ADJOINTS D'ARRONDISSEMENT

3 – 1 - Fixation du nombre des Adjointes : Mme la Maire, Mme Myriam PICOT

« Mesdames, Messieurs, chers Collègues, nous allons maintenant procéder à l'élection des adjoints.

L'article L. 2511-25 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le nombre des adjoints ne peut excéder 30 % du nombre total des membres du conseil d'arrondissement, sans pouvoir toutefois être inférieur à 4.

L'article L. 2511-25-1 du même code ajoute que dans les conseils d'arrondissement, la limite fixée à l'article L. 2511-25 peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou de plusieurs quartiers, sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil d'arrondissement.

Il y a donc lieu de fixer par un vote que je vous propose à main levée le nombre des adjoints de notre arrondissement.

Compte tenu de l'immense tâche qui est la nôtre, je vous propose de fixer ce nombre au maximum autorisé, à savoir :

- 30 % de l'effectif de notre assemblée, pour les adjoints de l'article L. 2511-25 alinéa 2, soit 8 adjoints ;
- 10 % de l'effectif de notre assemblée pour les adjoints chargés de quartier, soit 2 adjoint(s) ;
- soit au total 10 adjoints.

Je mets aux voix cette proposition. »

M.CHARLES : « C'est juste une explication de vote. Conformément à une décision qui a été prise sur l'ensemble de la Ville et sur laquelle je ne reviendrai pas, les membres d'Europe Ecologie Les Verts s'abstiendront sur toutes les décisions relatives aux adjoints. »

Madame la Maire :

« Je vous remercie.

- Que ceux qui sont d'avis d'adopter ce chiffre de 10 adjoints lèvent la main :
- Qui est pour ...20
- Qui s'abstient : 7 (Mesdames DAGORNE, DESRIEUX, IEHL, MARION, Messieurs GEOURJON, CHELLALI, CHARLES).

La proposition ayant obtenu la majorité, le chiffre de 10 adjoints est adopté. »

3 – 2 Intervention de Mme la Maire : Mme Myriam PICOT

« Avant de procéder à l'élection des adjoints au scrutin secret, je vous rappelle que le conseiller municipal ou d'arrondissement qui n'a pas la nationalité française, ne peut être élu adjoint, ni en exercer temporairement les fonctions. Les incompatibilités de professions et d'activités sont les mêmes que pour l'élection du Maire.

Selon l'article L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. »

3 -3 - Election de la liste des Adjoints : Mme la Maire, Mme Myriam PICOT

« Je vous propose la liste suivante :

Mme AIT-MATEN : 1^{ère} adjointe

M. ACACIA : 2^{ème} adjoint

Mme FIERS : 3^{ème} adjointe

M. BLACHIER : 4^{ème} adjoint

Mme GALLIOU : 5^{ème} adjointe

M. DA COSTA : 6^{ème} adjoint

Mme UBALDI-CLARET : 7^{ème} adjointe

M. AMANY : 8^{ème} adjoint

Mme SADDY : 9^{ème} adjointe

M. GRABER : 10^{ème} adjoint

Y-a-t-il d'autres listes proposées ? Il n'y a pas d'autres listes. »

M. CHARNI : « Madame le Maire, chers Collègues, suite à la décision d'Europe Ecologie Les Verts de ne pas participer à l'exécutif au conseil municipal et au conseil d'arrondissement, j'ai démissionné d'Europe Ecologie Les Verts le 7 avril dernier. J'ai toujours été partisan d'un rassemblement de nos forces politiques dès le 1^{er} tour. Ce rassemblement a eu lieu lors du 2^{ème} tour et a permis à la liste Evidemment Lyon et Inspirez Lyon de remporter la victoire le 30 mars 2014. La joie de cette victoire a été effacée par la décision dont je vous ai parlé au début de mon propos. Je reste persuadé que nous avons à porter une parole particulière au sein de la majorité municipale sans avoir à se renier. Aujourd'hui, je ne ferai pas aux électeurs du 7^{ème} arrondissement qui m'a vu naître et grandir, l'affront de ne pas respecter leurs votes.

En ne les respectant pas, c'est tout ce qui fonde mon engagement citoyen qui serait bafoué. C'est pourquoi Madame le Maire, je voterai pour la liste des adjoints que vous présentez. Je vous remercie. »

Madame la Maire : « Je vous remercie et j'ai bien pris note de votre engagement à nos côtés. Je regrette que des accords n'aient pas permis l'intégration de ceux qui ont amené la liste que je conduisais à la tête de cet arrondissement. Je regrette qu'ils n'aient pu participer aux postes d'adjoints d'arrondissement.

Nous allons procéder au vote à bulletin secret. Les bulletins et enveloppes sont mis à votre disposition. Je vous prie de faire votre choix.

Je remercie la secrétaire de séance de venir déposer son enveloppe dans l'urne et de signer la feuille d'émargement. Elle vous invitera ensuite à venir voter à l'appel de votre nom par ordre alphabétique et à signer la feuille d'émargement.

J'invite les assesseurs à venir à la table rejoindre la secrétaire pour procéder au dépouillement.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, voici les résultats du vote pour l'élection de la liste des adjoints au Maire du 7^{ème} arrondissement :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne :	27...
- Bulletins nuls :	7...
- Suffrages exprimés :	20...
- Majorité absolue :	11...

Ont obtenu :

- Liste présentée par Mme Myriam PICOT	20...voix
--	-----------

La liste présentée par Mme Myriam PICOT ayant obtenu la majorité absolue est élue. Je déclare donc installés les 10 adjoints au Maire du 7^{ème} arrondissement.

(Applaudissements)

Mme AIT-MATEN : 1^{ère} adjointe

M. ACACIA : 2^{ème} adjoint

Mme FIERS : 3^{ème} adjointe

M. BLACHIER : 4^{ème} adjoint

Mme GALLIOU : 5^{ème} adjointe

M. DA COSTA : 6^{ème} adjoint

Mme UBALDI-CLARET : 7^{ème} adjointe

M. AMANY : 8^{ème} adjoint

Mme SADDY : 9^{ème} adjointe

M. GRABER : 10^{ème} adjoint

(applaudissements)

3 – 4 Clôture de la séance

Mme la Maire – Mme Myriam PICOT

« Mes chers Collègues,

L'ordre du jour de notre première séance de conseil d'arrondissement étant épuisé, je lève la séance. Je remercie le doyen de cette séance, la secrétaire et les assesseurs, de rester quelques minutes pour signer le procès-verbal de cette séance.

Un verre de l'amitié nous attend ensuite dans la salle VILLON. Merci à vous. »

Séance levée à 11 H 10.